

1. Record Nr.	UNINA9910495979103321
Autore	Singla Laure
Titolo	Régulation des contentieux environnementaux & médiation au XXIe siècle : Plaidoyer pour une vision juridique bio responsable / Laure Singla
Pubbl/distr/stampa	Perpignan, : Presses universitaires de Perpignan, 2020
ISBN	2-35412-436-8
Descrizione fisica	1 online resource (225 p.)
Altri autori (Persone)	BonmatiDominique
Soggetti	History Law (General) environnement médiation droit international gouvernance gestion des risques gestion des ressources naturelles
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	<p>Le XXIe siècle doit faire face à l'épuisement progressif des ressources naturelles fossiles mondiales et à la quête de nouvelles. La régulation des contentieux environnementaux des cinquante prochaines années, nécessite alors une autre vision juridique, bio responsable, reposant sur la réalité endémique complexe et les enjeux transversaux qui en découlent. L'originalité de cet ouvrage issu d'une thèse écrite en 2015 et soutenue en 2016, ayant obtenu la mention très honorable, repose sur une vision optimiste de la régulation des contentieux environnementaux, sous l'angle de l'appréhension durable des risques. Ses aspects novateurs résident sur une vision a contrario des politiques publiques et modes de gestion actuels, proposant de parler de transition environnementale raisonnée, en amorçant positivement un autre mode de gouvernance, sécuritaire et réactif. Pour renforcer les</p>

liens de coopération existants face à la multiplicité des sources d'autorité et de pouvoir. En faisant appel à des nouveaux concepts comme le principe de sécurité environnementale, d'intérêt général environnemental, de fragilité des milieux endémiques, qui font référence au croisement entre la mémoire territoriale collective, apparentée au droit coutumier local, le droit interne et le droit international de l'environnement. En valorisant la formation aux questions environnementales pour les juges, services de l'État, et le recours amiable comme judiciaire à l'outil juridique de la médiation, catalyseur d'un nouveau dialogue, véritable outil de régulation placé entre les mains d'un professionnel expérimenté, spécialiste des questions environnementales.
